

**Compte rendu séance du Conseil Municipal
du 30 mars 2009**

Président : Mme BARTHES Nelly, Maire

Présents : M. GAYET J.P., Mme ROUX S., M. ALEGRE C., M. ENJALBERT J-M., M. CARAYON J.L., M. CHARBONNIER J., M. CROS N., M. DOUREL L., M. GAYET E, M. HERAIL J.C., M. ROLLAND J.M., M. CROS C., Mme DUFAILLY M.

Absent Excusé : M. ROLLAND C. qui donne procuration à M. CARAYON J.L.

Secrétaire de Séance : M. HERAIL J.C.

Après approbation du compte rendu de la dernière séance et signature du registre, il est passé à l'ordre du jour.

1 - Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6, Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 144 343 €;

Décide d'inscrire au budget de la Commune 540 072 € de dépenses réelles d'équipement.

Autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

2 - Création d'un Budget annexe pour la Forêt Communale.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de créer un budget annexe pour la Forêt Communale afin de permettre un suivi plus approfondi de l'exploitation de celle-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition de Madame le Maire et accepte, par 14 Pour et 1 Abstention, la création de ce Budget annexe.



3 - Compte Administratif 2008, Funéraire :

Rien n'a été réalisé sur ce budget en 2008

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
	998,49 €	998,49 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2008, Funéraire.

4 - Compte de Gestion du Trésorier 2008, Funéraire :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier 2008, Funéraire.

5 - Budget Primitif 2009, Funéraire :

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
	998.00 €	998.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif 2009, Funéraire.

6 - Budget Primitif 2009 Forêt Communale :

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
	4 000 €	4 000 €

<u>Investissement :</u>	Dépenses	Recettes
	15 000 €	15 000 €

Vote : 14 Pour et 1 Abstention.

7 - Budget Primitif 2009, Base de Loisirs :

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
	125 400,00 €	125 400,00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif 2009, Base de Loisirs.

8 - Budget Primitif 2009, Commune :

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
	519 773,00 €	519 773,00 €

<u>Investissement :</u>	Dépenses	Recettes
	105 110,00 €	105 110,00 €

Les opérations précédentes sont reconduites, avec en plus la rénovation des sanitaires du camping, prévue par emprunt de 45 000,00 € pour l'auto financement et le solde en subventions.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2009, Commune.

9 - Budget Primitif 2009, A.E.P. :

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
	84 384,00 €	84 384,00 €



<u>Investissement :</u>	Dépenses	Recettes
	498 888,00 €	498 888,00 €

Le montant de l'investissement, en augmentation, s'explique par les travaux sur la Station de Traitement des Joncoux qui vont débuter cette année pour une somme de 486 000,00 € financée par subventions et emprunt.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2009, A.E.P.

10 - Demande de Prêt pour le financement de l'extension des sanitaires camping.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande de prêt pour l'extension des sanitaires du camping. Après examen de plusieurs dossiers de prêts par un groupe de Conseillers, elle propose de retenir celui de la Banque Populaire Occitane qui paraît le plus intéressant pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de demander à la Banque Populaire Occitane, aux conditions proposées en date du 26 mars 2009, l'attribution d'un prêt de 45 000 € destiné à financer l'extension des sanitaires camping au taux fixe de 3,930 % dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir du premier mois suivant la date du déblocage du crédit, avec des échéances mensuelles de 454,11 € pour un montant total d'intérêts 9 493,20 €
- Prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

11 - Tarifs des photocopies au 1^{er} avril 2009.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la location d'un nouveau photocopieur, il convient de prévoir un tarif pour les copies couleurs.

Madame le Maire rappelle les tarifs actuels pour les photocopies noires :

Particulier : 30 cents la photocopie
23 cents au dessus de 10 photocopies

Associations : gratuites jusqu'à 220 photocopies
Au-delà 15 cents la photocopie.

Madame le Maire propose un tarif supplémentaire pour les photocopies couleurs

80 cents la photocopie
60 cents au dessus de 10 photocopies

Après délibération le Conseil Municipal accepte ces tarifs par 12 voix pour et 2 voix contre.

12 - Travaux station traitement eau potable de Joncoux.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le dossier suit son cours et que des demandes de subventions seront faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.

13 - Tarifs cartes Tennis



Madame le Maire indique qu'il convient de rappeler et de fixer les prix d'accès au terrain de tennis :

Carte Tennis Adultes Annuelle : 38 €
Accès au terrain de tennis pour une heure : 5 €
Accès au terrain de tennis pour une heure
quand une des deux personnes possède la Carte Tennis : 2,50 €

Madame le Maire propose de créer une Carte Tennis Enfant Annuelle au prix de 25 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des prix actuels et la création d'une nouvelle Carte Tennis Enfant au prix de 25 €

14 - Remplacement de l'épareuse

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le remplacement de l'épareuse actuelle est nécessaire. L'achat se fera par la Communauté de Communes puisque la compétence voirie lui a été transférée et qu'elle peut bénéficier de subventions.

15 - Correspondant sécurité routière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Pierre LARREY Directeur de Cabinet de la Préfecture, chef du projet sécurité routière, exprimant l'importance et la nécessité de désigner parmi les élus « Un correspondant sécurité routière ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Christian ROLLAND correspondant sécurité routière.

16 - Gardien de la Base de Loisirs « Aquamonts » et Camping Municipal « La Forêt »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il convient d'embaucher pour le gardiennage de la Base de Loisirs « Aquamonts » et du Camping Municipal « La Forêt », du 1^{er} mai au 30 septembre 2009, Monsieur Patrice SALA, domicilié « Le Pont Neuf » à SAINT AMANS VALTORET.

Il lui sera proposé un contrat à durée déterminée (5 mois) de 35 heures de travail hebdomadaire, qui lui seront rémunérées sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, I.B. 297 I.M. 290, il bénéficiera des congés au 1/10^{ème} de sa rémunération. Il devra effectuer les tâches suivantes : entretien et gardiennage de la Base de Loisirs « Aquamonts » et du Camping Municipal « La Forêt », Cet emploi nécessitant l'établissement d'un contrat de travail, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'habiliter à cet effet.

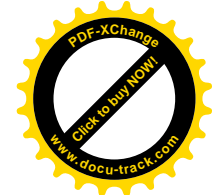
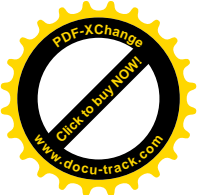
Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents approuve cette embauche et vote les crédits nécessaires au paiement de cet employé à titre temporaire.

17 - Remplacement partiel d'un agent en congé de maternité.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal, que Madame Stéphanie CROS va être en congé maternité. Elle propose d'embaucher dans un premier temps, pour son remplacement, Madame Nicole SEVERAC à qui il sera proposé un contrat d'engagement à durée déterminée du 20 avril au 31 août 2009 à raison de 15 heures de travail hebdomadaire, qui lui seront rémunérées sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, I.B. 297 I.M. 290, elle bénéficiera des congés au 1/10^{ème} de sa rémunération. Elle devra effectuer les tâches suivantes : l'accueil, le secrétariat et divers...

Cet emploi nécessitant l'établissement d'un contrat de travail, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'habiliter à cet effet.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents approuve cette embauche et vote les crédits nécessaires au paiement de cette employée à titre temporaire.



18 – A.D.S.L.

Il y aurait une possibilité, pour les foyers non desservis par Internet haut débit, de souscrire un abonnement d'environ 35,00 € par mois à une filiale d'Orange : NORDNET sans acheter de parabole. J. CHARBONNIER doit se renseigner plus précisément afin d'informer les personnes concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 h 45.